LES ECURIES DE MICY 1 rue de Montauban 45750 ST PRYVE ST MESMIN Siret 823 565 213 00019

# CONTRAT D'INSCRIPTION STAGES HIVER 2024/2025

NOM du cavalier :	Prénom :	F C		М		
Date de naissance ://	_					
Adresse:						
Décharge en cas d'urgence						
Nous soussignés Madame, Monsieu autorisons le responsable du club p notre enfant et au besoin à le faire N° de sécurité sociale :	résent, à pren	dre toutes les mesure	s néc	cessaires pour soigner		
DATES SOU	HAITEES (v	euillez cocher la	cas	se)		
23 au 27 décembre de 14 à 17 h er	nfants nés en 20	15 et après*				
23 au 27 décembre de 14 à 17 h en	fants nés en 20	14 et avant*				
30 décembre au 3 janvier de 14 à 17 h enfants nés en 2015 et après *						
30 décembre au 3 janvier de 14 à 1	7 h enfants nés	en 2014 et avant *				
<ul> <li>Licence verte obligatoire pour cavalier non licencié 10 € (validité 1 mois),</li> <li>Licence annuelle obligatoire pour cavalier non licencié si plus d'un stage sur la saison 2024-2025. 25 € ou 36 € si plus de 18 ans</li> </ul>						
ENFANTS (nés en 2015 et après)		ADOS ET ADULTES	(nés	en 2014 et avant)		
semaine 4 jours hors 25 décembre et 1er janvier Stage 4 demi- journées, adhérent Stage 4 demi-journées, non adhérent	125 € 135 €	140 € 152 €				

Page 1

Portable 06 24 19 23 74

Mail: contact@belouet.fr www.lesecuriesdemicy.ffe.com

<sup>\*</sup> Sous la responsabilité des Ecuries de Micy de 14 à 17h, en dehors de ces horaires les mineurs sont sous la responsabilité des parents.

LES ECURIES DE MICY 1 rue de Montauban 45750 ST PRYVE ST MESMIN Siret 823 565 213 00019

## Conditions Générales de Vente

## 1. Règlement intérieur

Je déclare avoir pris connaissance et accepte le règlement intérieur applicable au sein de l'établissement. Je m'engage à respecter ce règlement intérieur. Tout manquement au règlement intérieur est une rupture du présent contrat et peut donner lieu à une exclusion de l'établissement.

## 2. Avis médical

Je reconnais avoir recueilli un avis médical favorable à la pratique de l'équitation.

# 3. Décharge

J'autorise mon enfant à pratiquer toutes les activités du Centre Equestre, y compris celles pratiquées à l'extérieur (promenades ...)

#### 4. Tenue

Le port du casque aux normes NF EN 1834 adapté, attaché et en bon état est obligatoire dès que les cavaliers sont à poney. Les casques ayant subi un choc violent ou ne présentant pas un bon état sont à remplacer pour des raisons de sécurité. Le port des bottes de pluie ou d'équitation ou de boots et chaps est obligatoire dès que les cavaliers sont à poney. Les tennis ou toutes autres chaussures sont interdites à cheval comme à pied à côté des poneys. Le gilet de protection est obligatoire pour la pratique du saut d'obstacles.

# 5. Fichier informatique

J'accepte d'être recensé(e) dans le fichier informatique du club et bénéficie directement auprès du club d'un droit d'accès et de rectification conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée.

## 6. Utilisation de mon image

J'accepte l'utilisation de mon image ou celle de mon enfant par l'établissement dans le cadre de la pratique de ses activités équestres et m'engage à en informer le club lors de toute prise de vue.

							12	
le recc	าทกลเร ลเ	nır nrı	s connaissance i	et accente l	les / nages	de ce	contrat d'inscripti	nn.

Fait à Saint Pryvé Saint Mesmin, le

Signature du clie	nt ou du représentant légal du client précédée de la mention «	lu et approuvé

Portable 06 24 19 23 74 Page 2 Mail : contact@belouet.fr